

une chapelle que d'abord les hommes courent à leurs haches pour couper du bois nécessaire à la fabriquer et les femmes et les filles ramassent les branches de pin pour la paver, tapisser et couvrir. Nous n'eûmes besoin que d'un jour pour la mettre en état d'y faire nos prières.

“Le Jour de Pâques au midi, il y eut grand festin à la sagamité faite de blé d'Inde bouilli que le père avait envoyé quérir sur l'Isle-Verte, laissé là au commencement de l'hiver, de graisse et de viande d'original fumé. On y mangea aussi un paquet de langues d'original, don d'un sauvage au père. Après chansons, sermon, harangues et réjouissances, il fallut sortir de l'Isle.

“Mais avant que de sortir de l'Isle aux Basques, pour passer du costé du Nord, je rendys les derniers devoirs au corps d'une petite fille qui était morte depuis deux mois. Son père qui était Montagnez fut bien aise qu'elle fut ensevelie dans nostre chapelle, et devant une grande Croix que nous avons plantée, vendredi Saint, vis-à-vis la porte.

Et le Père Nouvel, en route pour le Pays des Papinachois, sur la côte nord, continue :

“Ayant laissé les Montagnez qui avaient hiverné avec nous, dans l'Isle des Basques, je passay du costé nord avec les Papinachois, à la faveur d'un beau jour que Dieu nous donna pour faire nostre traite d'environ sept lieues. Nous abordâmes à Esseigou — les Escoumins — rivière célèbre à cause du grand nombre de saulmons qu'on y prend dans la belle saison de pesche.”

Le Père Henri Nouvel fut l'apôtre de cette partie du pays qui devait comprendre, un peu plus tard, la Seigneurie des Trois-Pistoles qui a été concédée à Denis de Vitré, le 6 janvier, 1687, spécialement pour la pêche, avec les îles des environs, y compris l'Isle-aux-Basques. Le Père Nouvel fit à l'Isle-Verte une importante mission au mois de novembre 1663, alors que cette île n'était qu'un endroit de pêche et de chasse connue des sauvages seuls, malgré que le Père Gabriel, un autre missionnaire Jésuite, y eut fait quelques courses apostoliques avant le Père Nouvel.

Quoiqu'il en soit, quand le Père Nouvel y arriva, le 24 novembre, 1663, il y trouva soixante-huit sauvages “tant Papinachois que d'autres nations” qui étaient enfermés dans un fort de pieux à cause de la découverte qu'on avait faite d'un “cabanage” d'Iroquois, non loin de là, sur la terre ferme. Cette mission sur l'Isle-Verte dura dix jours et le Père Nouvel raconte qu'il y éprouva de grandes consolations, ayant baptisé six enfants et un capitaine Papinachois “dans une petite chapelle qu'on y dressa”.

* * * *

Maintenant à quand remonte la colonisation de cette partie de la Nouvelle-France. Voici quelques notes à ce sujet extraites du “Bulletin des Recherches Historiques”, numéro d'août 1918 :

Le 6 janvier 1887, MM. de Denonville et Bochart de Champigny accordaient à M. Denys de Vitré “deux lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud à prendre depuis la concession du sieur de Villemay (suivant son titre de l'Isle-Verte) en descendant le dit fleuve Saint-Laurent, la rivière des Trois-Pistoles comprise et les îles qui se trouvent dans les deux lieues de la présente concession sur

deux lieues de profondeur, même l'Isle-aux-Basques, si elle se trouve dans la dite quantité concédée.”

Le premier titre de propriété de l'Isle-aux-Basques date donc de 1687. La concession de la seigneurie des Trois-Pistoles était faite en fief, seigneurie et justice, selon les conditions ordinaires du temps. Le bref de confirmation de cette nouvelle seigneurie fut donné par le Roi le 1er janvier 1688. On l'appelait d'abord la seigneurie de la Rivière Trois-Pistoles, mais elle est devenue la Seigneurie des Trois-Pistoles.

Le 13 novembre 1688, M. Vitré louait sa propriété, aux charges, clauses et conditions portées dans son titre de concession, à Denis Riverin, directeur de la Compagnie du Nord, demeurant à Québec, “moyennant le prix et somme de cent livres de rente annuelle que l'acheteur s'engageait à payer par chacun an au vendeur en son hôtel à Québec.” Le contrat fut passé devant Mre Rageot et le loyer devait durer neuf années consécutives.

Le 15 mars 1696, M. de Vitré échangeait sa seigneurie des Trois-Pistoles avec Jean Rioux, habitant de l'Isle Saint-Laurent, (Isle d'Orléans) pour sa terre et habitation sise et située en l'Isle Saint-Laurent, paroisse Saint-François, de trois arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent sur toute sa profondeur qu'elle pouvait avoir jusqu'au milieu de l'Isle. M. de Vitré cédait sa seigneurie avec tous les droits et obligations de l'acte de concession du 16 janvier 1687. Il s'engageait, en outre, à donner à Rioux une chaloupe biscayenne avec ses agrès, cables, voiles, grappins, prête à faire voile pour aller au dit lieu dans la rivière Trois-Pistoles. Cet acte d'échange fut passé devant Mre Chambalon à Québec, le 16 mars, 1696. (1)

Le nouveau propriétaire de la seigneurie de Trois-Pistoles arriva à ce dernier endroit le 10 juin 1697 pour y demeurer avec sa femme et ses fils. Il fut le premier colon et le fondateur de Trois-Pistoles.

L'Isle-aux-Basques porte le numéro 54 du cadastre seigneurial de feu Eloi Riou, seigneur primitif de Trois-Pistoles, Charles H. Têtu & Cie fut le premier censitaire du seigneur Riou avec rente annuelle de un louis, dix chelins et six deniers, ce qui en monnaie actuelle, représente \$6.10. Mais la Compagnie Têtu transféra l'Isle-aux-Basques à Magloire Dubé, de Trois-Pistoles. Celui-ci décida d'y établir une ferme avec maison et grange. Des animaux domestiques, vaches et moutons, y furent transportés et un M. Bernier fut le fermier de Magloire Dubé. Bernier y installa sa famille et y hiverna deux années. La maison était bâtie au “bout d'en haut” qui était défriché. Pour des raisons que l'on ne connaît pas, cette ferme fut abandonnée. Jusqu'en 1900, on allait visiter la maison de l'Isle-aux-Basques. C'était une grande construction blanche au toit en bardeaux peints en rouge. Elle servit longtemps de refuge aux chasseurs qui venaient à l'automne. On y voit encore l'emplacement que la brousse envahit de jour en jour de même que la partie défrichée de l'île.

Après Magloire Dubé, les divers propriétaires de

(1) Charles Denys, sieur de Vitré, de la Trinité, Conseiller du Conseil Souverain, est mort en 1703.